



Aviculture. Les objectifs du contrat-programme dépassés

Le secteur affiche un bilan encourageant avec un chiffre d'affaires de 31,6 MMDH, un investissement de 12,9 MMDH et 495.000 emplois créés.

Jalal Baazi

j.baazi@leseco.ma

Le contrat-programme 2011-2020 conclu entre l'État et la Fédération interprofessionnelle du secteur avicole au Maroc (FISA) a dépassé les objectifs assignés au départ. C'est ce qui ressort de la journée d'information et de sensibilisation organisée, hier, à El Jadida, au profit des éleveurs et des commerçants en gros et au détail des volailles. Le bilan est jugé satisfaisant par la profession avec un chiffre d'affaires de 31,6 MMDH, un investissement de 12,9 MMDH, sachant que 495.000 emplois (150.000 directs et 345.000 indirects) ont été créés. Résultats : la production de 720.000 tonnes de viandes de volailles et 6,3 milliards d'œufs de consommation. «Ce qui assure aujourd'hui, une couverture de 100% des besoins de consommation en produits de volaille. Cette production se traduit également par une consommation par habitant et par an de 20,5 kg de viandes de volaille et 188 œufs de consommation», précise le ministère de l'Agriculture. Dans cette foulée, il fallait mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité de production et la mise à niveau des infrastructures. C'est ainsi que 60 couvoirs, 28 abattoirs agréés, 18 centres de conditionnement d'œufs et 40 unités de production d'aliments de volailles ont été mis

en place. Des réalisations qui ont permis au secteur de renforcer sa compétitivité à l'export, notamment sur le marché africain où le volume des exportations en 2018 pour les œufs à couver de type chair a atteint 21 millions d'unités. Par contre, les exportations des poussins d'un jour de type chair sont en diminution suite à l'installation de couvoirs par des opérateurs marocains dans des pays africains. Sur le marché local, l'amélioration de la qualité et des conditions d'abattage de volaille est le principal défi de la tutelle et de la profession. D'ailleurs, un projet de transfert du marché de gros aux volailles de Casablanca est en cours. «Ce marché, constituant un problème majeur lié aux risques sanitaires et hygiéniques pour les populations, sera transféré vers un nouveau marché qui sera construit sur une superficie de 4 ha avec un coût global de 10,75 MDH», in-



La mise à niveau du secteur a permis de renforcer sa compétitivité à l'export, notamment sur le marché africain.

dique le département piloté par Aziz Akhannouch. C'est dans cette lignée que les ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur ont récemment publié une circulaire conjointe au sujet des conditions de transport, de commercialisation des volailles vivantes et celles auxquelles doivent répondre les unités d'abattage de proximité des volailles destinées aux besoins exclusifs des ménages. Cette circulaire fixe les actions à entreprendre par les entités concernées pour assurer le respect de la législation et de la réglementation en vigueur, en maîtrisant les circuits de commercialisation des volailles vivantes, de leur transport ainsi que le respect des règles sanitaires et hygiéniques de préparation des viandes de volailles. Dans ce sillage, la tutelle fait la part belle à la formation. Un accord de partenariat a été conclu à cet égard avec la FISA pour la formation au niveau du Zoopole d'Ain Jemaa, des différents acteurs du secteur sur les aspects techniques et sanitaires de l'élevage de la volaille. Il a pour objectif de soutenir et de renforcer les programmes de mise à niveau technique et de développement des compétences des professionnels. Cette formation a également concerné plusieurs missions africaines dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Plus de 12.493 bénéficiaires ont été formés depuis l'inauguration du Zoopole par le roi Mohammed VI en mai 2015. ●